



PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

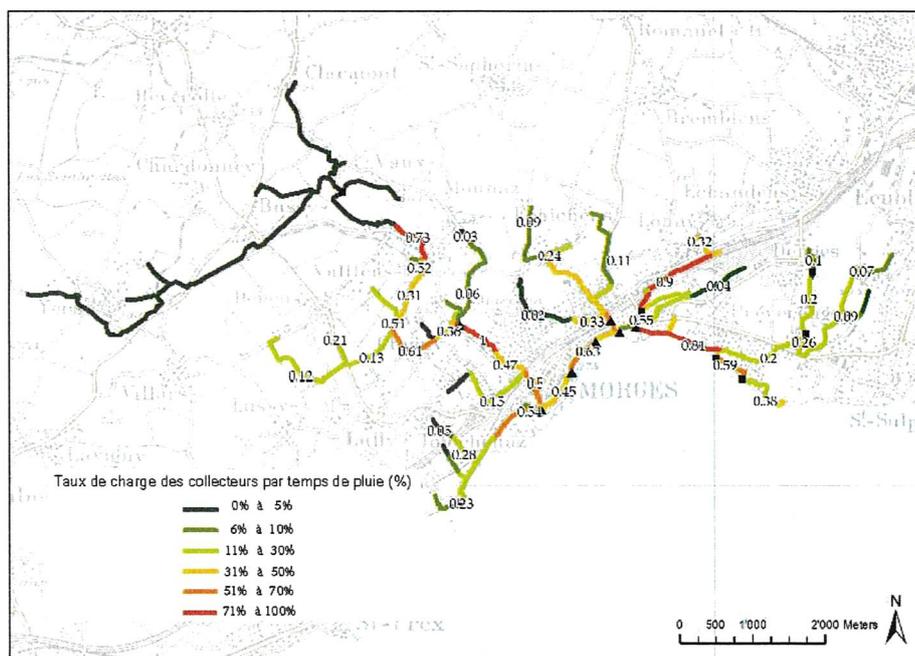
N° 09/10/22

Objet : Demande d'un crédit de CHF 193'475.- pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

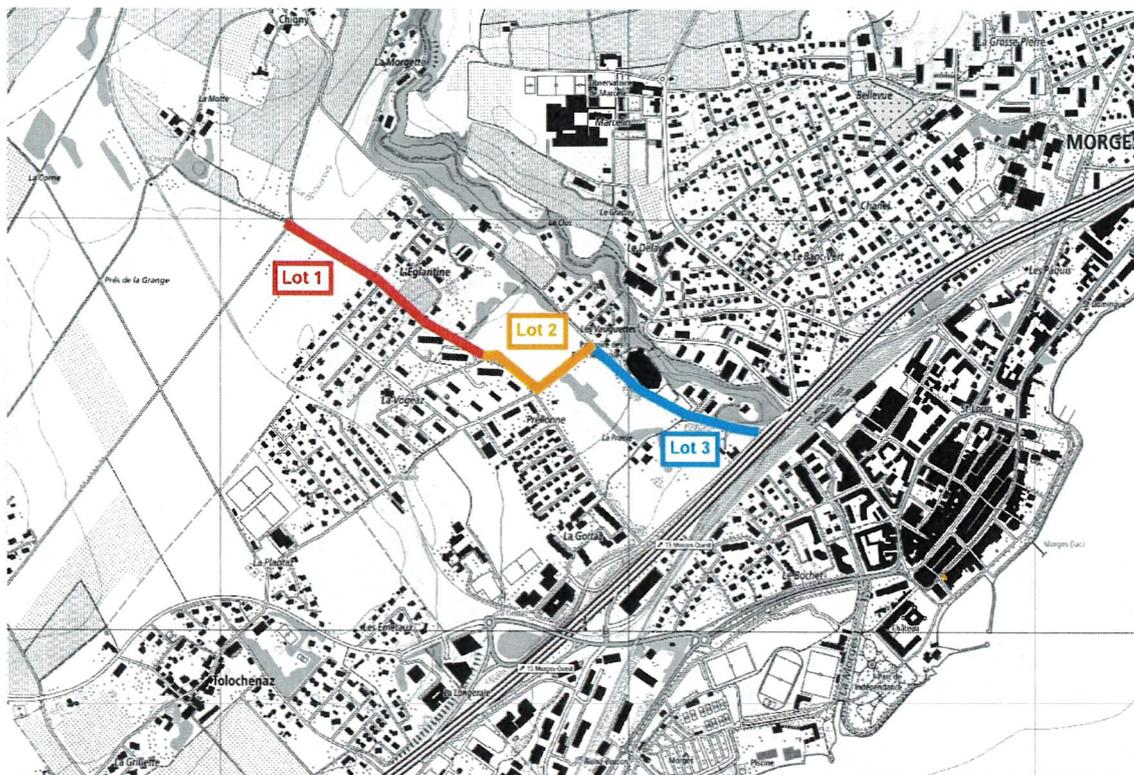
1. PREAMBULE

Les rapports du PGEEi (plan général évacuation des eaux intercommunales) de l'ERM ont mis en évidence des défauts ainsi que des sous-capacités de certains tronçons de collecteurs. Des mesures ont été envisagées et l'ERM a décidé de modéliser son réseau de collecteurs en 2013. Suite à cette modélisation, certains collecteurs ont été considérés en sous-capacité dont le collecteur situé entre la Morgette et le Moulin à Morges. Une étude complémentaire a été faite en 2015 afin de valider la capacité hydraulique du réseau admise dans la modélisation et elle a eu pour but de mettre en évidence les points à risques de sous-capacité dont le collecteur N° 42 « Morges II ». Le collecteur existant situé dans la Morges ne peut pas être reconstruit au même endroit et un nouveau tracé doit être trouvé. De plus, le déversoir de la Morgette situé en amont déverse régulièrement dans la Morges et l'ERM doit trouver une solution durable pour la qualité de son eau.



Un rapport a été établi en juillet 2016 sur les équipements publics à réaliser dans les quartiers Prairie-Sud et Prairie-Nord – Eglantine. L'ERM a constaté que de nouveaux collecteurs devront être construits pour équiper le nouveau quartier de l'Eglantine et qu'il serait judicieux de profiter de la synergie de ces travaux pour construire un nouveau collecteur ERM.

En septembre 2016, une étude sur le bassin versant de la Morges a défini deux variantes, dont une traversant le quartier de l'Eglantine et l'autre passant par Echichens. Cinq tracés passant par l'Eglantine ont été étudiés dont un qui a retenu toute notre attention.



Le tracé ci-dessus, avec les lots 1, 2 et 3 a été choisi pour ses avantages et son coût.

Le présent préavis ne concerne que le nouveau collecteur d'eaux usées ERM. Les montants relatifs aux travaux de la commune de Morges ne sont pas compris dans cette demande de crédit.

Les communes de Yens, de Bussy-Chardonney, de Clarmont, de Vaux-sur-Morges, de Vufflens-le-Château, de Denens, de Chigny et de Morges sont concernées par la construction du nouveau collecteur ERM.

2. PROJET

L'ouvrage est réparti en trois lots et le projet prend en considération les caractéristiques techniques et les débits de l'entier du bassin versant aboutissant sur l'avenue Monod. Ce nouveau tracé mesure 1'367 mètres.

Les aspects techniques du projet et l'établissement des priorités ont été déterminés sur la base des rapports et des études hydrauliques.

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Sur la base de ces considérations, le projet a été découpé en neuf secteurs répartis sur 3 lots, faisant chacun l'objet d'une technique différente ou d'intervenants différents (selon plan annexé page 12).

Lot 1 concerne les secteurs 1a, 1b et 2 « Chigny - chemin de la Mottaz ». Les travaux sont prévus en collaboration avec la commune de Morges et divers Services. La longueur du lot 1 est de 554 mètres.

Lot 2 concerne les secteurs 3 et 4 « l'Eglantine et Tolochenaz ». Les travaux sont prévus en collaboration avec le constructeur de la parcelle N°2486 et seront effectués en première priorité. La longueur du lot 2 est de 335 mètres.

Lot 3 concerne les secteurs 5, 6, 7 et 8 « Prairie amont - Giratoire ». Les travaux sont prévus en collaboration avec la commune de Morges et divers Services. La longueur du lot 3 est de 478 mètres.

Lot 1 :

- 1a. Secteur Chigny - Mottaz, du collecteur existant N°40, « Corne », nouvelle chambre N°101 à la nouvelle chambre N°102.
Fouille uniquement pour le collecteur ERM, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux seront en fouille ouverte, sur une longueur de 237 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 4.00 et 7.00 mètres.
- 1b. Secteur Mottaz amont, de la nouvelle chambre N°102 à la nouvelle chambre N°103.
Fouille traditionnelle multiservices dont les SI de Morges et l'assainissement de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 112 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 2.00 et 5.20 mètres.
2. Secteur Mottaz aval, de la nouvelle chambre N°103 à la nouvelle chambre N°107.
Fouille multiservices compacte, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 205 mètres. La profondeur du nouveau collecteur est d'environ 2.00 mètres.

Lot 2 :

3. Secteur l'Eglantine - parcelle N°2486, de la nouvelle chambre N°107 à la nouvelle chambre N°08.
Fouille traditionnelle eaux usées et eaux claires, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 205 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 2.00 et 3.20 mètres.
4. Secteur chemin de Tolochenaz, de la nouvelle chambre N°08 à la nouvelle chambre N°12.
Fouille traditionnelle multiservices dont les SI de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 130 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 3.00 et 4.30 mètres.

Lot 3 :

5. Secteur Prairie amont - Chigny, de la nouvelle chambre N°12 à la nouvelle chambre N°113.
Fouille traditionnelle, multiservices dont les SI de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 140 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 2.80 et 4.30 mètres.
6. Secteur Prairie amont - Morges, de la nouvelle chambre N°113 au point N°116a.
Fouille traditionnelle, multiservices, dont les SI de Morges et l'assainissement de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 220 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 2.00 et 2.80 mètres.
7. Secteur Warnery aval, du point N°116a à la nouvelle chambre N°117.
Fouille traditionnelle, multiservices dont les SI de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 46 mètres. La profondeur du nouveau collecteur est d'environ 2.00 mètres.
8. Secteur Giratoire, du point N°117 à la chambre existante N°175204702.
Fouille traditionnelle, multiservices dont les SI de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 72 mètres. La profondeur du nouveau collecteur est d'environ 2.00 mètres.

4. COUTS DETAILLES PAR LOTS ET SECTEURS

Les montants présentés dans ce préavis ont été produits sur la base du dossier technique du 30 octobre 2017 établi par le bureau BBHN.

Les coûts détaillés par lot se présentent de la manière suivante :

Lot 1 « Chigny - chemin de la Mottaz » secteurs 1a, 1b et 2
Construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées

Devis estimatif des travaux	Montants	Total (HT)
Collecteur d'eaux usées "secteur 1a"		CHF 362'151.00
Génie civil	CHF 266'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 2'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 38'600.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 2'700.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 52'851.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 1b"		CHF 172'668.00
Génie civil	CHF 127'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 1'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 18'400.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'300.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 24'968.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 2"		CHF 135'562.00
Génie civil	CHF 98'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 2'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 14'200.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'000.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 20'362.00	
Total Lot 1 (HT)		CHF 670'381.00

Lot 2 « l'Eglantine et Tolochenaz » secteurs 3 et 4
Construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées

Devis estimatif des travaux	Montants	Total (HT)
Collecteur d'eaux usées "secteur 3"		CHF 147'632.00
Génie civil	CHF 109'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 1'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 15'700.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'100.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 20'832.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 4"		CHF 245'126.00
Génie civil	CHF 179'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 2'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 26'000.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'800.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 36'326.00	
Total Lot 2 (HT)		CHF 392'758.00

Lot 3 « Prairie amont - Giratoire » secteurs 5, 6, 7 et 8
 Construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées

Devis estimatif des travaux	Montants	Total (HT)
Collecteurs d'eaux usées "secteur 5"		CHF 145'590.00
Génie civil	CHF 107'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 1'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 15'500.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'000.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 21'090.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 6"		CHF 152'420.00
Génie civil	CHF 112'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 1'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 16'200.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'000.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 22'220.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 7"		CHF 31'870.00
Génie civil	CHF 23'400.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 500.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 3'400.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 200.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 4'370.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 8"		CHF 49'879.00
Génie civil	CHF 36'600.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 500.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 5'300.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 400.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 7'079.00	
Total Lot 3 (HT)		CHF 379'759.00

5. RECAPITULATION & REPARTITION DES COUTS

Les coûts détaillés figurant sous chiffre 4 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. Pour la part ERM ceux-ci se montent à :

Ouvrages	Montants (HT)	TVA (arrondie 7.7%)	Total (TTC)
Lot 1 « Chigny - chemin de la Mottaz » secteurs 1a, 1b et 2	CHF 670'381.00	CHF 51'619.00	CHF 722'000.00
Secteur 1a	CHF 362'151.00	CHF 27'885.00	CHF 390'036.00
Secteur 1b	CHF 172'668.00	CHF 13'295.00	CHF 185'963.00
Secteur 2	CHF 135'562.00	CHF 10'439.00	CHF 146'001.00
Lot 2 « L'Eglantine et Tolochenaz » secteurs 3 et 4	CHF 392'758.00	CHF 30'243.00	CHF 423'001.00
Secteur 3	CHF 147'632.00	CHF 11'368.00	CHF 159'000.00
Secteur 4	CHF 245'126.00	CHF 18'875.00	CHF 264'001.00
Lot 3 « Prairie amont – Giratoire » secteurs 5, 6, 7 et 8	CHF 379'759.00	CHF 29'240.00	CHF 408'999.00
Secteur 5	CHF 145'590.00	CHF 11'210.00	CHF 156'800.00
Secteur 6	CHF 152'420.00	CHF 11'736.00	CHF 164'156.00
Secteur 7	CHF 31'870.00	CHF 2'454.00	CHF 34'324.00
Secteur 8	CHF 49'879.00	CHF 3'840.00	CHF 53'719.00
Totaux	CHF 1'442'898.00	CHF 111'102.00	CHF 1'554'000.00

Montant total TTC de la demande de crédit

CHF 1'554'000. --

=====

6. PLAN FINANCIER

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Répartition des coûts

Ouvrages	Total	ERM	Répartition entre les Communes
	(TTC)	15.0%	
Lot 1 « Chigny - chemin de la Mottaz » secteurs 1a, 1b et 2	CHF 722'000.00	CHF 108'300.00	CHF 613'700.00
Secteur 1a	CHF 390'036.00	CHF 58'505.40	CHF 331'530.60
Secteur 1b	CHF 185'963.00	CHF 27'894.45	CHF 158'068.55
Secteur 2	CHF 146'001.00	CHF 21'900.15	CHF 124'100.85
Lot 2 « l'Eglantine et Tolothenaz » secteurs 3 et 4	CHF 423'001.00	CHF 63'450.15	CHF 359'550.85
Secteur 3	CHF 159'000.00	CHF 23'850.00	CHF 135'150.00
Secteur 4	CHF 264'001.00	CHF 39'600.15	CHF 224'400.85
Lot 3 « Prairie amont – Giratoire » secteurs 5, 6, 7 et 8	CHF 408'999.00	CHF 61'349.85	CHF 347'649.15
Secteur 5	CHF 156'800.00	CHF 23'520.00	CHF 133'280.00
Secteur 6	CHF 164'156.00	CHF 24'623.40	CHF 139'532.60
Secteur 7	CHF 34'324.00	CHF 5'148.60	CHF 29'175.40
Secteur 8	CHF 53'719.00	CHF 8'057.85	CHF 45'661.15
Totaux	CHF 1'554'000.00	CHF 233'100.00	CHF 1'320'900.00

7. REPARTITION ENTRE LES COMMUNES

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant doit être réparti entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Denens, Morges, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château et Yens.

Les clés de répartition sont calculées conformément aux statuts (voir extrait ci-dessous) et aux éléments fournis par les communes pour l'établissement des clés de répartition figurant dans le budget 2019. Les montants et pourcentages figurent dans le tableau annexé page 13 « Collecteur Eglantine Prairie - Répartition type STREL (15% ERM) ».

Extrait des statuts de l'ERM

Clé de répartition des charges annuelles d'exploitation des stations de relevage (STREL)

Les charges annuelles d'exploitation des STREL sont réparties comme suit :

- Pour moitié et pour chaque STREL, au prorata des consommations d'eau potable des habitants raccordés de chaque bassin versant des communes, telles que définies dans la clé de répartition des charges annuelles d'exploitation de la STEP [1 EH hydraulique équivaut à 91 m³/an].
- Pour moitié et pour chaque STREL, au prorata de la classe de la commune ou bassin versant, selon la classification suivante :

de 0 à 100 EH : classe 1	de 1'001 à 3'000 EH : classe 5
de 101 à 200 EH : classe 2	de 3'001 à 6'000 EH : classe 6
de 201 à 500 EH : classe 3	de 6'001 à 9'000 EH : classe 7
de 501 à 1'000 EH : classe 4	de 9'001 à 13'000 EH : classe 8

Les clés de répartition par secteur ont été établies conformément aux propositions faites aux représentants des communes lors de la séance du 22 août 2018 à Tolothenaz, soit :

Secteur 1a :

Répartition entre les 7 communes concernées conformément au modèle utilisé pour la répartition des charges annuelles d'exploitation des STREL. La Commune de Morges n'est pas concernée par ce secteur.

Secteurs 1b, 2 et 3:

La Commune de Morges a actuellement peu d'habitants raccordés sur ces secteurs, à défaut de pouvoir définir des équivalents-habitants (EH) précis, il est proposé que la part à charge de la Commune de Morges soit calculée au prorata des 8 Communes concernées, donc égale au huitième du montant, soit les 12.5% de la part à charge des Communes concernées. Quant au solde, il est réparti entre les 7 autres Communes conformément au modèle utilisé pour les charges annuelles d'exploitation des STREL.

Secteurs 4 à 8 :

Conformément à la directive du 15.02.2017, il est défini que le montant restant à charge des communes est réparti à raison de 65% à charge de la commune de Morges qui bénéficiera d'une mutualisation du collecteur d'eaux usées et de ce fait économisera la réalisation d'un tronçon de raccordement à l'ouest de l'Eglantine ainsi que de l'équipement en eaux usées prévus dans l'avenue Warnery. Le solde de 35% sera réparti entre les 7 autres communes conformément au modèle utilisé pour les charges annuelles d'exploitation des STREL.

Pour la Commune de Vufflens-le-Château, le nombre d'EH s'élève à 684, ce qui positionne la Commune en classe 4. Lors des travaux, l'ERM prend à sa charge le 15% du montant, le 85% restant doit être partagé entre les communes utilisant ces collecteurs. Selon la clé de répartition de l'ERM, ci annexée, la participation de la Commune de Vufflens-le-Château correspond à 14,647 % du montant de CHF 1'320'900.- à la charge des communes. La part de Vufflens-le-Château selon ce préavis est donc de CHF 193'475.-.

8. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

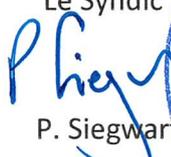
- vu le préavis N° 09/10/22 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande pour un crédit complémentaire de CHF 193'475.- pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les Communes de Chigny et de Morges.
2. de dire que ce montant sera amorti en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  P. Siegwart
La Secrétaire :  M. Champod



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 31 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :  P. Stalder
Le Secrétaire :  A. Etchegaray

Collecteur Eglantine Prairie - Répartition type "STREL"(15% ERM)

COMMUNES	Unité	BUSSY	CHIGNY	CLARMONT	DENENS	MORGES	VAUX	VUFFLENS	YENS	TOTAUX	Unité
Secteur 1a, Chigny - Moltaz, Chambres 101 - 102	CHF	38'686	9'777	2'1907	66'981	0	22'025	71'824	100'431	331'531	CHF
	%	11.669	2.949	6.608	20.173	0.000	6.643	21.664	30.293	100.000	%
Secteur 1b, Moltaz amont, Chambres 102 - 103	CHF	16'139	4'079	9'139	27'902	19'759	9'188	29'964	41'899	158'069	CHF
	%	10.210	2.581	5.782	17.652	12.500	5.813	18.956	26.507	100.000	%
Secteur 2, Moltaz aval, Chambres 103 - 107	CHF	12'592	4'065	7'143	21'720	15'513	7'181	23'313	32'574	124'101	CHF
	%	10.147	3.276	5.756	17.502	12.500	5.786	18.786	26.248	100.000	%
Secteur 3, l'Eglantine - parcelle N°2486, Chambres 107 - 08	CHF	13'713	4'427	7'779	23'654	16'894	7'820	25'389	35'474	135'150	CHF
	%	10.147	3.276	5.756	17.502	12.500	5.786	18.786	26.248	100.000	%
Secteur 4, chemin de Tolochenaz, Chambres 08 - 12	CHF	9'108	2'940	5'167	15'710	14'5860	5'194	16'862	23'560	224'401	CHF
	%	4.059	1.310	2.303	7.001	65.000	2.315	7.514	10.499	100.000	%
Secteur 5, Prairie amont - Chigny, Chambres 12 - 113	CHF	5'409	1'746	3'069	9'331	8'632	3'085	10'015	13'993	133'280	CHF
	%	4.058	1.310	2.303	7.001	65.000	2.315	7.514	10.499	100.000	%
Secteur 6, Prairie amont - Morges, Chambres 113 - 116a	CHF	5'663	1'828	3'213	9'768	9'096	3'230	10'485	14'650	139'533	CHF
	%	4.059	1.310	2.303	7.001	65.000	2.315	7.514	10.499	100.000	%
Secteur 7, Warnery aval, Chambres 116a - 117	CHF	1'184	382	672	2'043	18'964	675	2'192	3'063	29'175	CHF
	%	4.058	1.309	2.303	7.003	65.000	2.314	7.513	10.499	100.000	%
Secteur 8, Giratoire, Chambres 117 - 175204702	CHF	1'853	598	1'051	3'197	29'680	1'057	3'431	4'794	45'661	CHF
	%	4.058	1.310	2.302	7.002	65.001	2.315	7.514	10.499	100.000	%
Total	CHF	104'347	29'842	59'140	180'206	423'997	59'455	193'475	270'438	1'320'900	CHF
	%	7.900	2.259	4.477	13.643	32.099	4.501	14.647	20.474	100.000	%
COMMUNES	Unité	BUSSY	CHIGNY	CLARMONT	DENENS	MORGES	VAUX	VUFFLENS	YENS	TOTAUX	Unité

Répartition selon l'annexe II des statuts de l'ERM "Révision 2010"

Clé de répartition des charges annuelles des STREL :

- pour moitié selon les équivalents habitants (1 EH = 91m²/an)
- pour moitié au prorata de la classe du bassin versant de la commune.

Dans sa directive du 15.02.2017, le comité de direction a défini les modalités de l'octroi d'une participation à hauteur de 15% du montant des travaux, par prélèvement sur fonds de réserve, pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM.

Il y est notamment défini la répartition des 85% restant en 65% pour la commune au bénéfice d'une mutualisation d'infrastructures et 35% à charge des autres communes concernées.